

## VISITES DE TERRAINS

# Protocole d'organisation des visites de terrains à partir du 03/05/2021

---

A **partir du mardi 3 mai 2021**, les visites de terrain devront s'opérer dans le respect des règles sanitaires destinées à prévenir la propagation de la Covid 19, en observant les mesures suivantes :

1. La visite doit être **programmée avec une prise de rendez-vous fixé à l'avance**
2. **Le terrain à visiter doit être présélectionné** (au besoin par le biais de la visite virtuelle sur notre site [www.viviant-terrains.com](http://www.viviant-terrains.com)) afin d'écartier le **risque de visite inutile**
3. Le **port du masque est obligatoire ainsi que le respect des gestes barrières** (voir annexes)
4. **Le nombre de personnes** participant à la visite doit être **limité** au strict nécessaire
5. Nous vous encourageons à **télécharger l'Appli TousAntiCovid** (afin de pouvoir être informés en cas de contact avec une personne contaminée)
6. Suite à la visite nous vous remettrons un **"bon de visite"** permettant **d'assurer la traçabilité des clusters potentiels.**

## ANNEXES

### RAPPEL – LES MESURES BARRIÈRES

**INFORMATION CORONAVIRUS** **COVID-19**

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement les mains  
ou utiliser une solution hydro-  
alcoolique**



**Tousser ou éternuer dans son  
coude ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans un mouchoir  
à usage unique**



**Porter correctement un masque  
quand la distance ne peut pas  
être respectée et dans les lieux  
où cela est obligatoire**



**Respecter une distance d'au  
moins un mètre avec les autres**



**Limiter au maximum ses  
contacts sociaux (6 maximum)**



**Eviter de se toucher le visage**



**Aérer les pièces 10 minutes,  
3 fois par jour**



**Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades**



**Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)**

W-0933--001-2003 - 14 octobre 2020


GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS


**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

**FIÈVRE**

**TOUX**

**FATIGUE**

**DIFFICULTÉS  
RESPIRATOIRES  
ÉTOUFFEMENTS**

**MAUX DE TÊTE**

**PERTE DE GOÛT  
ET DE L'ODORAT**

**MAUX DE GORGE**

**COURBATURES**

**PARFOIS  
DIARRHÉES**

**La durée d'incubation  
varie de 3 à 5 jours en  
général jusqu'à 14 jours**

### Les personnes à risques de forme grave de Covid-19

- Les personnes de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire, les femmes enceintes au 3<sup>e</sup> trimestre de leur grossesse, risquent de développer une forme grave de Covid 19 en cas de contamination.

**Dans ces cas, je dois :**

- privilégier, quand c'est possible leur télétravail. De même pour les personnes vivant avec quelqu'un qui risque de développer une forme grave de Covid-19 ;
- solliciter le service de santé au travail pour préparer leur retour en présentiel et étudier un aménagement de leur poste (bureau seul, écran de protection...), si le télétravail n'est pas possible ;
- leur fournir des masques chirurgicaux à porter au travail et lors de leurs déplacements domicile-travail ou professionnels dans les transports en commun. Le masque doit être changé toutes les 4 heures et quand il est souillé ou mouillé.

- Les personnes atteintes d'une pathologie lourde (cancer, immunodépression, diabète et obésité ou complications vasculaires et plus de 65 ans, insuffisance rénale sévère), peuvent être placées en activité partielle après recommandation médicale, faute de pouvoir télétravailler.



## VISITES DE TERRAINS

# Protocole d'organisation des visites de terrains à partir du 03/05/2021

---

A **partir du mardi 3 mai 2021**, les visites de terrain devront s'opérer dans le respect des règles sanitaires destinées à prévenir la propagation de la Covid 19, en observant les mesures suivantes :

1. La visite doit être **programmée avec une prise de rendez-vous fixé à l'avance**
2. **Le terrain à visiter doit être présélectionné** (au besoin par le biais de la visite virtuelle sur notre site [www.viviant-terrains.com](http://www.viviant-terrains.com)) afin d'écartier le **risque de visite inutile**
3. Le **port du masque est obligatoire ainsi que le respect des gestes barrières** (voir annexes)
4. **Le nombre de personnes** participant à la visite doit être **limité** au strict nécessaire
5. Nous vous encourageons à **télécharger l'Appli TousAntiCovid** (afin de pouvoir être informés en cas de contact avec une personne contaminée)
6. Suite à la visite nous vous remettrons un **"bon de visite"** permettant **d'assurer la traçabilité des clusters potentiels.**



## ANNEXES

### RAPPEL – LES MESURES BARRIÈRES

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains  
ou utiliser une solution hydro-  
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son  
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir  
à usage unique



Porter correctement un masque  
quand la distance ne peut pas  
être respectée et dans les lieux  
où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au  
moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses  
contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes,  
3 fois par jour



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



**FIÈVRE**

**TOUX**

**FATIGUE**

**DIFFICULTÉS  
RESPIRATOIRES  
ÉTOUFFEMENTS**

**MAUX DE TÊTE**

**PERTE DE GOÛT  
ET DE L'ODORAT**

**MAUX DE GORGE**

**COURBATURES**

**PARFOIS  
DIARRHÉES**

**La durée d'incubation  
varie de 3 à 5 jours en  
général jusqu'à 14 jours**

### Les personnes à risques de forme grave de Covid-19

- Les personnes de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire, les femmes enceintes au 3<sup>e</sup> trimestre de leur grossesse, risquent de développer une forme grave de Covid 19 en cas de contamination.

**Dans ces cas, je dois :**

- privilégier, quand c'est possible leur télétravail. De même pour les personnes vivant avec quelqu'un qui risque de développer une forme grave de Covid-19 ;
- solliciter le service de santé au travail pour préparer leur retour en présentiel et étudier un aménagement de leur poste (bureau seul, écran de protection...), si le télétravail n'est pas possible ;
- leur fournir des masques chirurgicaux à porter au travail et lors de leurs déplacements domicile-travail ou professionnels dans les transports en commun. Le masque doit être changé toutes les 4 heures et quand il est souillé ou mouillé.

- Les personnes atteintes d'une pathologie lourde (cancer, immunodépression, diabète et obésité ou complications vasculaires et plus de 65 ans, insuffisance rénale sévère), peuvent être placées en activité partielle après recommandation médicale, faute de pouvoir télétravailler.

